

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 6 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le six avril à 20h30, le Conseil Municipal en séance ordinaire, s'est réuni en mairie de Félines sous la présidence de Monsieur Philippe MEYZONET, Maire

Tous les membres étaient présents sauf Mme Noëlle EYRAUD.

Secrétaire de séance : M. Jean GRANGHON

Approbation des comptes de gestion

Approbation des Comptes de gestion du trésorier conformes à ceux tenus par la commune

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion présentés.

Comptes administratifs :

▪ <u>Régie de transport</u> :	
Dépenses fonctionnement :	13 369,24€
Recettes de fonctionnement :	8 853,56€
Résultats antérieurs reportés :	<u>9 626,86€</u>
Excédent d'exploitation R 002:	5 111,18€
▪ <u>CCAS</u>	
Dépenses fonctionnement :	3 921,42€
Recettes de fonctionnement :	4 600,00€
Résultats antérieurs reportés :	<u>4 576,37€</u>
Excédent de fonctionnement R 002 :	5 254,95€
▪ <u>Commune</u>	
Dépenses fonctionnement :	256 750,81€
Recettes de fonctionnement :	358 104,76€
Résultats antérieurs reportés :	<u>29 514,00€</u>
Excédent de fonctionnement :	130 867,95€
Dépenses investissement:	84 427,43€
Recettes investissement :	252 446,87€
Report d'investissement t	197 354,59€
Restes à réaliser Recettes	8 950,00€
Restes à réaliser Dépenses	93 226,11€
Besoin de financement (1068)	113 611.26€
Report en fonctionnement : R 002	17 256,69€

Affectations du résultat :

Le conseil à l'unanimité vote l'affectation des résultats de 2017 en R 002 pour les budgets suivants exercice 2018

- Régie de transport : 5 111,18€
- CCAS : 5 254,95€
- Commune : 17 256,69€

Vote des Budgets

M. le maire présente les trois priorités sur le budget primitif 2018.

1. Pas d'augmentation de la fiscalité
2. Désendettement de la commune
3. Privilégier les investissements tout en tenant compte de la baisse des dotations depuis quatre ans.

Les investissements prévus cette année sont :

Terminer les projets d'investissement en cours à savoir :

- la fin des travaux de réfection des réseaux de Sembadel-Gare
- Aménager le nouvel atelier de l'employé communal mutualisé entre les communes de Félines et Sembadel.

Lancer les nouveaux projets

- Doter la commune d'une carte communale partielle pour l'urbanisme
- Décider des travaux à faire dans l'ancien couvent suite à l'étude de la réhabilitation
- Rénover le parc de l'éclairage public par des ampoules LED moins énergivores dans le cadre du programme TEPCV.
- Lancer la 1^{ère} tranche de travaux pour l'accessibilité des bâtiments communaux par la pose d'un revêtement carrossable aux PMR dans la cour de l'école
- Procéder à la réfection de la toiture de l'ancien couvent
- Aménager une piste forestière et des aires de dépôt dans le massif du Bois Noir et de Peygut

Désendetter la commune

- Rembourser partiellement le prêt relais contracté pour les travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère transformé en logement et salle associative.

Vote du Budget de la commune

Après lecture et examen détaillé du projet du budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes

Pour la section fonctionnement à	355 149,69€
Pour la section investissement à	436 676,26€

Le conseil municipal approuve ce budget à l'unanimité

Vote du Budget du CCAS

Pour la section fonctionnement à 6 254,95€

Pas de section d'investissement

La commission approuve ce budget à l'unanimité

Vote du Budget de la Régie de Transport

Pour la section fonctionnement à 25 922,80€

Pour la section investissement à 25 600,00€

Le conseil municipal approuve ce budget à l'unanimité

Le conseil prévoit d'équiper la régie de transport d'un nouveau minibus. Le conseil a déposé une demande de subvention auprès de la Région pour financer une partie de cet investissement.

Vote des taux des taxes locales d'imposition

Le conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :

- Taxe d'habitation = 8,47 %
- Foncier bâti = 11,83 %
- Foncier non bâti = 83,88 %

EPF-SMAF

La parcelle B 55 d'un seul tenant d'une surface supérieure à 4 hectares a été déboisée sans autorisation.

M. le maire rappelle que la commune s'est portée acquéreur de la parcelle B 55 en bordure de la RD 498 entre Chamborne et Julliangés pour un projet de zone économique.

La parcelle n'étant pas reboisée, son propriétaire a été passible d'une amende et demande une participation de la part de la commune.

Le conseil, après en avoir délibéré, donne pouvoir à M. le maire pour fixer le montant de cette participation qui ne saurait excéder 3 000€. Cette participation à l'amende sera rajoutée au prix d'achat.

Charpente de la mairie

Il a été décelé la présence de vers dans la charpente du toit de la mairie

Des devis de traitement de charpente ont été demandés.

Après en avoir délibéré, le conseil choisit la proposition de traitement de la charpente de l'entreprise ALLEMAND de Saint Geneys près St Paulien.

Dossiers accessibilité

Des aménagements dans les bâtiments communaux seront faits sur plusieurs années afin de faciliter l'accès, pour les personnes à mobilité réduite, Des aides pourront être obtenues.

Ancien couvent

Le Conseil Municipal suit la proposition de la commission d'urbanisme. APAVE a été choisie pour la mission contrôle technique; et le centre de gestion a été choisi pour le Sécurité Protection Santé. L'engagement ne sera validé qu'à la condition de l'engagement des travaux

QUESTIONS DIVERSES

Achat de terrain sur le domaine public

M. le Maire fait part au conseil d'une demande d'achat de terrain communal dans le Bourg. Le conseil donne son accord de principe et charge la commission voirie d'étudier cette demande sur place.

Atelier intercommunal de Sembadel-Gare :

Le conseil municipal de Sembadel a demandé son avis au conseil de Félines pour l'équipement en chauffage du futur atelier. Après avoir étudié les devis de différents modes de chauffage, le conseil suit la proposition du conseil de Sembadel à savoir un aérotherme à fuel.

Job d'été :

L'agent en charge de la bibliothèque et de l'agence postale part en congé au mois d'août. La mairie étudiera toute demande d'emploi pour pallier à cette absence. Toute personne intéressée peut envoyer sa candidature en mairie.

Eclairage public :

La commune bénéficie donc d'une subvention de 80% pour la rénovation de l'éclairage public dans le cadre d'un programme TEPCV. Le syndicat en charge demande de vérifier l'utilité de chaque point lumineux. .

Plateformes des containers d'ordures ménagères dans les villages.

M. Jean ARNAUD, adjoint, a entrepris de repérer les différents points de dépôt des ordures ménagères afin d'optimiser leur emplacement par rapport aux habitations. Certaines plateformes seront peut-être déplacées ou créées. M. le Maire demande que lui soit présenté le coût de l'opération.

Chemins de randonnée

M. le maire lit aux conseillers un courrier de l'office de tourisme demandant de vérifier le bon état des chemins de randonnées avant la saison touristique. Mme TANGHE se propose d'en faire le tour.

Entretien des routes communales

Les talus et bas-côtés sont jonchés de branches tombées cet hiver. Il est demandé aux propriétaires riverains des chemins et des routes de les débarrasser au plus tôt afin de faciliter le passage de l'engin de fauchage.

La séance est levée à 1 heure et demie.